

Les crédits

qui s'ensuivrait, le nombre de voyageurs augmenterait et le besoin de subventions disparaîtrait avec le temps.

En conclusion, j'appuie la motion, car VIA Rail est un élément essentiel au développement de toutes les régions du pays.

Le président suppléant (M. Paproski): J'étais bien dans l'erreur lorsque j'ai dit que seuls le député de Nanaimo—Cowichan aurait la parole. Le NPD a décidé de scinder en deux son temps de parole de vingt minutes. Le député de Nanaimo—Cowichan aura droit à dix minutes, et le député de Kootenay—Ouest aux autres dix minutes.

M. David Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je parlerai surtout du chemin de fer E and N de l'île de Vancouver. Ce chemin de fer est, à mon sens, un cas particulier, quoiqu'on puisse en dire autant de bon nombre de lignes ferroviaires qui seront supprimées ou considérablement réduites.

Tout le monde sait que le gouvernement de la Colombie-Britannique a intenté une action devant la Cour suprême de la province en invoquant que l'initiative du gouvernement fédéral de supprimer la ligne Esquimalt-Nanaimo est en contradiction directe avec ses obligations juridiques assumées à perpétuité en vertu de la Constitution.

Ce n'est pas que nous souhaitons réclamer davantage au contribuable canadien pour maintenir le service de transport de voyageurs assuré sur la ligne Esquimalt-Nanaimo. Nous soutenons que le gouvernement du Canada a conclu un contrat et que, avec cette initiative, il agit en collusion avec la société des chemins de fer du CP pour continuer à arnaquer les habitants de la Colombie-Britannique, ce qu'on fait depuis près d'un siècle déjà.

Il y a eu un contrat de signé moyennant contrepartie: deux millions d'acres sur l'île de Vancouver, 20 milles de part et d'autres d'une voie de 150 milles, et l'on sait que la voie ferrée construite n'a jamais atteint cette longueur, deux millions d'acres de forêt, évalués à l'heure actuelle à 2 milliards de dollars et qualifiés par une commission royale de plus beau peuplement forestier mature restant dans la province. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a cédé au gouvernement fédéral tout ce qui se trouve en surface et sous la surface du sol et au large des côtes, les droits d'exploitation charbonnière, les droits miniers et 3,5 millions d'acres dans la région de Peace River, en plus de la somme de 750 000 \$ en espèces qui a été versée aux constructeurs du chemin de fer. Ainsi, en plus de tout le reste, le gouvernement a obtenu presque suffisamment d'argent en espèces pour construire une voie ferrée qui a coûté près de 850 000 \$. C'est là une contrepartie fort intéressante en échange de laquelle nous

devions obtenir un chemin de fer devant nous servir à perpétuité.

Qu'en a tiré le groupe Dunsmuir en plus de la somme de 750 000 \$ en espèces? Quand il a vendu le chemin de fer et tout le matériel de transport en 1905, il avait également vendu des terres pour une valeur de 4,5 millions de dollars. Il avait investi 100 000 \$ dans les chemins de fer, mais, en 10 ans, il a tout liquidé pour 4,5 millions. Il a vendu le reste de ses avoirs au CP pour la somme de 2,33 millions. Jusque-là, il avait vendu environ 5 millions de tonnes de charbon pour un total de 1 million de dollars. Mais il avait conservé les droits d'exploitation. La valeur totale de ces droits vendus par le groupe Dunsmuir pour les 50 millions de tonnes produites, qui ont d'ailleurs rapporté 10 cents la tonne, serait de 5 millions de dollars. Ainsi, avec un investissement net de 100 000 \$ obtenus des contribuables canadiens, ou des habitants de la Colombie-Britannique, comme on voudra, le groupe Dunsmuir a ramassé la somme nette de 12 millions, en sus des bénéfices provenant de l'exploitation du chemin de fer.

Le CP a lui aussi fait une bonne affaire. En 1906, il a payé 2,33 millions, mais le gouvernement fédéral l'a aidé en lui faisant don de 1,5 million de dollars en espèces. Ainsi, il lui en a coûté le montant net de 830 000 \$ pour faire l'acquisition des avoirs du groupe Dunsmuir, exception faite des droits sur le charbon et l'argile. En 1944, le CP avait vendu d'autres terres au prix de 10,3 millions. Il a donc plus que quadruplé son investissement total, investissement qui, je le rappelle, avait été réduit grâce à une forte subvention fédérale. Ainsi, la seule vente de terres lui avait rapporté 13 fois son investissement initial.

Il a fait une autre vente de forêts en 1964; il a vendu 229 000 acres pour 56 millions de dollars. Nous en sommes donc à 66 millions. Il lui reste encore environ 1 million d'acres. Comme je le disais, le commissaire royal décrivait ces terres comme les meilleures forêts matures de Colombie-Britannique et il les évaluait à cette époque à 2000 \$ l'acre. Il restait donc là une valeur de 2 milliards, en plus des 56 millions de la vente et des 10 millions des ventes antérieures, c'était donc un total de 2066 millions, pour un investissement net d'un demi-million.

Bien que le CP ait ainsi vendu pour plus de 2 milliards de terres, il a encore des avoirs considérables. Il exploite toujours ces terres. C'est une concession fédérale, ce qui fait que le gouvernement de Colombie-Britannique ne peut pas intervenir dans l'exportation des grumes. Le CP n'a pas à demander de permission et il exporte d'ailleurs des grumes brutes, car le marché d'outre-mer est meilleur que le marché local. Il fait cela régulièrement. La